Les notes



2019 | n°1

Répartition prévisionnelle entre les écoles doctorales et modalités de concours pour les contrats doctoraux financés par les établissements membres de l'Université Paris-saclay sur leur dotation « ministère ».

S. POMMIER, ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 — JANVIER



Introduction	2
Les objectifs et critères communs à toutes les écoles doctorales	2
Les objectifs affirmés dans la charte du doctorat, dans la charte européenne et dans le cadre national pour l'admission de tous les doctorants	
Le rôle des Jurys et commissions d'admission	3
La politique de l'Université Paris-Saclay et de ses membres fondateurs concernant la mise en pannoncée de « droits d'inscription différenciés » pour les étudiants extracommunautaires	
Les objectifs et critères d'éligibilité propres à ce concours	4
Ce qui est attendu des candidats et des candidates éligibles, les critères d'évaluation	5
Les contrats doctoraux à attribuer	6
Liste principale	6
Contrats doctoraux supplémentaires	7
Les critères et modalités complémentaires propres à chaque école doctorale	9
n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)*	9
n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)*	11
n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)*	13
n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)*	17
n°570 : santé publique (EDSP)*	19
n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)*	21
n°572 : ondes et matières (EDOM)*	22
n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)*	23
n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)*	24
n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)*	25
n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)*	26
n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)*	27
n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)*	28
n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)*	30
n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)*	32
n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)*	34
n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)*	35
n°127: astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)*	38
n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)*	40
n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)*	42



INTRODUCTION

Dans le cadre d'une politique de ressources humaines, définie et portée en commun par l'Université Paris-Saclay et ses membres, le conseil du collège doctoral, qui comprend en particulier les directeurs des écoles doctorales et les représentants des établissements, établit, en tout début d'année civile, une proposition motivée de répartition prévisionnelle entre les écoles doctorales, des contrats doctoraux financés par la masse salariale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sous plafond état, notifiés par le MESRI aux établissements.

Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable consultatif du conseil du collège doctoral le 21 janvier 2019. Cette répartition sera présentée aux instances compétentes des établissements concernés. A l'issue du concours, un bilan des concours est établi et est transmis aux instances de l'Université Paris-Saclay et diffusé largement.

LES OBJECTIFS ET CRITERES COMMUNS A TOUTES LES ECOLES DOCTORALES

Les objectifs affirmés dans la charte du doctorat¹, dans la charte européenne² et dans le cadre national³ pour l'admission de tous les doctorants

<u>Cadre national de la formation doctorale</u>: « Les écoles doctorales mettent en œuvre une **politique** d'admission des doctorants en leur sein, fondée sur des critères explicites et publics, informent les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises, les financements susceptibles d'être obtenus, la nature, la qualité et les taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles participent à la recherche des financements, en **proposent l'attribution** afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions. »

<u>Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay</u> « Ensemble, les établissements membres et associés de l'Université Paris-Saclay :

- se sont engagés à mutualiser leurs moyens, coordonner leurs capacités de recherche et leur potentiel d'encadrement, pour promouvoir, structurer et assurer la visibilité, d'une offre de formation doctorale de qualité;
- organisent un suivi de la mise en œuvre de la politique de formation doctorale commune ; s'assurent de la transparence, de l'équité, de l'ouverture de chacun des processus ;
- organisent collectivement un **recrutement des doctorants et des doctorantes** qui soit **transparent, ouvert, équitable** et conduit selon des principes reconnus au niveau international, en

³ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=E6B58F28D75EC9A412F00E5D8B1B9EA2.tplgfr36s 2?idArticle=LEGIARTI000032588153&cidTexte=LEGITEXT000032588091&dateTexte=20180124



¹ https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/la-charte-du-doctorat

² http://www.horizon2o2o.gouv.fr/cid96323/charte-europeenne-chercheur-code-conduite-pour-recrutement-des-chercheurs.html



particulier ceux énoncés dans la **charte européenne** du chercheur et le code de conduite pour le <u>recrutement des chercheurs</u> ;

- recherchent l'excellence et encouragent l'originalité et la prise de risque scientifique,
 l'ouverture internationale et interdisciplinaire des projets doctoraux engagés;
- s'efforcent de prendre les mesures nécessaires pour développer et maintenir un environnement de recherche et une culture de travail propice et stimulante, dans les unités de recherche dont ils sont tutelles, afin que les doctorants soient encadrés et suivis personnellement et disposent des conditions nécessaires pour pouvoir mener à terme leurs projets doctoraux;
- œuvrent pour une reconnaissance de la période doctorale comme une expérience professionnelle valorisable par les docteurs et docteures ; encouragent et soutiennent les initiatives visant à développer, améliorer et consolider les perspectives de carrière des docteurs et docteures, dans le secteur privé ou public, en France ou à l'international, pour l'ensemble des métiers de la recherche et de l'innovation, faisant appel à une expertise de haut niveau, et plus généralement pour toutes les activités qui font appel aux compétences développées lors de la formation doctorale. »

Charte européenne de la recherche et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs

« **Selection committees** should bring together diverse expertise and competences and should have an adequate gender balance and, where appropriate and feasible, include members from different sectors (public and private) and disciplines, including from other countries and with **relevant experience to assess the candidate**. Whenever possible, a wide range of selection practices should be used, such as **external expert assessment** and **face-to-face interviews**. Members of selection panels should be adequately trained. »

Le rôle des Jurys et commissions d'admission

Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay « L'admission en doctorat est fondée sur des critères explicites et publics et conduite selon des procédures transparentes, ouvertes et équitables, définies par l'Université Paris-Saclay et appliquant des principes reconnus au niveau international, en particulier ceux énoncés dans la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. [...]

La commission ou le jury d'admission en doctorat apprécie les aptitudes à la recherche de chaque candidat ou candidate, sa compréhension du caractère novateur de son sujet de recherche, sa capacité à le situer dans le contexte scientifique international et ses qualités d'exposition.

La commission ou le jury d'admission en doctorat se prononce sur la capacité du candidat ou de la candidate à mener à bien son projet doctoral dans les conditions prévues pour son déroulement, en particulier l'unité ou l'équipe de recherche d'accueil et la direction du projet doctoral.

La commission ou le jury d'admission en doctorat vérifie aussi si les compétences et aptitudes linguistiques du candidat ou de la candidate sont suffisantes pour permettre son intégration dans l'unité de recherche et le bon déroulement de ses travaux. Lorsque le candidat ou la candidate ne dispose pas d'un diplôme conférant le grade master, la commission ou le jury indique si les compétences et diplômes acquis par le candidat peuvent justifier une dérogation à la condition de diplôme requise pour l'inscription en doctorat. »



La politique de l'Université Paris-Saclay et de ses membres fondateurs concernant la mise en place annoncée de « droits d'inscription différenciés » pour les étudiants extracommunautaires

L'Université Paris-Saclay et ses établissements fondateurs (*Université Paris-Sud, Université de Versailles St Quentin en Yvelines, Université d'Evry Val d'Essonne, AgroParisTech, CentraleSupelec, Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, Institut d'Optique Graduate School*) souhaitent mener une politique volontariste ayant pour objectif de fortement développer l'attractivité du site pour les étudiants nationaux, européens et extra-communautaires.

Dans le respect du cadre réglementaire, l'université Paris-Saclay et ses membres mettront en place pour l'année 2019-2020, une large politique d'exonération pour tous les étudiants et doctorants, en alignant le montant des droits d'inscription pour les étudiants et doctorants extracommunautaires sur les droits d'inscription des étudiants et doctorants européens.

Les objectifs et critères d'éligibilité propres à ce concours

En plus des objectifs généraux affirmés dans la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay et la charte européenne qui s'appliquent à toutes les candidatures, quel que soit le financement envisagé, des objectifs complémentaires et des critères d'éligibilité spécifiques sont énoncés ci-après pour les contrats doctoraux financés sur la masse salariale des établissements membres (ou contrats MESRI).

- Ouverture : Les écoles doctorales devront auditionner au minimum 2 candidats par contrat doctoral mis au concours.
- > **Taux d'encadrement** : Une candidature ne sera pas éligible si le directeur de thèse pressenti est mis en situation dérogatoire sur le nombre de doctorants ou le taux d'encadrement fixé par l'école doctorale en obtenant un nouveau contrat.
- Coordination des capacités de recherche et du potentiel d'encadrement :
 - → Une candidature ne sera éligible que si le directeur de thèse pressenti est membre d'une des équipes ou unités de recherche fédérées par l'école doctorale.
 - Les contrats doctoraux devraient être attribués de préférence à des candidatures dont le directeur de thèse n'a pas obtenu un autre contrat doctoral la même année ou l'année précédente sur le même programme. Pour certaines écoles doctorales ou certains établissements ceci constitue un critère d'éligibilité.
 - ✓ Pour l'ENS Paris-Saclay la candidature n'est pas éligible si le directeur de thèse a déjà obtenu un contrat doctoral sur ce programme l'année passée et/ou s'il a déjà obtenu un contrat doctoral spécifique pour normalien la même année.
 - → Sauf exceptions les contrats doctoraux d'un établissement sont destinés à des doctorants accueillis dans des unités de recherche dont cet établissement est tutelle.
 - ✓ Pour AgroParisTech, les contrats doctoraux affectés à l'école doctorale ABIES peuvent être attribués à des doctorants accueillis dans l'ensemble des unités de recherche de l'école doctorale ABIES.
 - ✓ Pour l'Université Paris-Sud, l'attribution de contrats doctoraux à des doctorants qui effectuent leur recherche dans une unité de recherche dont l'Université Paris-





Sud n'est ni tutelle, ni partenaire est possible, à titre exceptionnel selon des conditions qui ont été énoncées par la Commission de la Recherche le 13 avril 2015.

Ce qui est attendu des candidats et des candidates éligibles, les critères d'évaluation

Le processus d'admission comporte les caractéristiques principales d'un recrutement de jeune-chercheur, ouvert et exigeant, conduit selon des procédures et avec des critères d'évaluation explicites et transparents, s'attachant à la fois :

- au parcours de formation de chaque candidats, ses connaissances des concepts, des objets, des techniques et des méthodologies utilisées dans le domaine de recherche,
- → à ses expériences de recherche (stage), et sa capacité à les présenter avec lucidité et maturité, ses éventuelles publications,
- → à la qualité et à l'originalité de son projet de recherche, à la solidité de la démarche envisagée et à la capacité du candidat à l'exposer de manière convaincante,
- aux compétences et qualités personnelles du candidat, (par ex. motivation, autonomie, enthousiasme et dynamisme, engagement...),
- → à son intégration dans l'unité de recherche et aux conditions d'encadrement.

Concernant ce dernier aspect, nos enquêtes annuelles auprès des doctorants montrent une corrélation directe, quel que soit leur domaine de recherche, entre la fréquence des rencontres avec leurs encadrants et leur satisfaction quant aux conditions de déroulement de leur thèse. Il est donc attendu des candidats et des encadrants pressentis qu'ils s'engagent sur le principe de **rencontres régulières**, sauf exception, sur une **base hebdomadaire**.

En ce qui concerne plus spécifiquement les auditions et le sujet de la thèse, chaque candidat devra avoir identifié les difficultés et les enjeux principaux de son sujet de recherche et ce qui peut en constituer l'originalité vis à vis du contexte international. L'ambition, la prise de risque scientifique et l'approche interdisciplinaire des sujets de recherche sont encouragées.

Lors des auditions, il est attendu que chaque candidat sache **défendre son projet** devant le Jury de l'école doctorale. Les aptitudes des candidats à synthétiser, structurer et exposer leur projet de manière convaincante sont importantes (capacité de synthèse d'informations complexes, maîtrise des outils de communication, gestion du temps et stress, aisance orale, enthousiasme et dynamisme)

Chaque candidat doit savoir **faire apprécier** les **enjeux et l'ambition** de son projet, en démontrer la **faisabilité** et **convaincre son auditoire** de sa capacité à le mener à bien.

Pour cela, il devra, notamment, présenter :

- → la démarche de recherche qu'il compte suivre,
- > les **méthodes** qu'il compte utiliser,
- → les étapes principales du projet,
- son inscription dans la durée,
- → les **risques éventuels** qu'il comporte etc.

Cet exercice permet à chaque doctorant de commencer son doctorat en ayant cerné les caractéristiques principales de son projet doctoral et en ayant déjà bénéficié d'un premier retour critique extérieur dès son admission.





LES CONTRATS DOCTORAUX A ATTRIBUER

Liste principale

Le tableau ci-après indique le nombre de contrats doctoraux attribués sur la liste principale de chaque école doctorale tous établissements confondus, accompagné du nombre **maximum** de doctorants à retenir en liste principale pour chaque établissement.

	Nombre maximum de candidats à retenir en liste principale dans chaque établissement						
	Nombre de contrats doctoraux en liste principale	Université Paris-Sud	Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines	Université d'Evry Val d'Essone	Ecole normale supérieure Paris-Saclay	CentraleSupelec	AgroParisTech
Ensemble	244	183	21	21	6	6	7
n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de- France (AAIF)	4	3	1	0	0	0	0
n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de- France (SEIF)	3	0	3	0	0	0	0
n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)	9	9	0	0	0	0	0
n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)	3	3	0	0	0	0	0
n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)	9	9	0	0	0	0	0
n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)	9	9	0	0	0	0	0
n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)	19	17	1	1	0	0	0
n°570 : santé publique (EDSP)	10	8	2	0	0	0	0
n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)	23	19	2	2	0	0	0
n°572 : ondes et matières (EDOM)	12	12	0	0	0	0	0
n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)	3	0	1	0	0	2	0
n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)	12	9	1	1	1	0	0
n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)	17	15	0	0	1	1	0
n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)	15	15	0	0	0	0	0
n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)	18	9	2	7	0	0	0
n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)	18	7	5	5	1	0	0





n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)	11	5	1	1	2	2	0
n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	26	18	2	4	1	1	0
n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)	9	2	0	0	0	0	7
n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)	14	14	0	0	0	0	0

Pour UVSQ : 2 contrats doctoraux pour le pôle droit de l'école doctorale SHS et 3 pour le pôle sciences sociales et humanités de cette même école doctorale.

Contrats doctoraux supplémentaires

Ce tableau indique le nombre de contrats doctoraux supplémentaires **pouvant** être attribués à chaque école doctorale au vu des résultats des auditions et à l'issue de la réunion de clôture du conseil du collège doctoral. Celle-ci se tiendra le **24 juin 2019** et sera précédée par une réunion de préparation, le **20 juin 2019**, au cours de laquelle les résultats des Jurys de toutes les écoles doctorales concernées par des contrats doctoraux supplémentaires seront consolidés. Pour ces écoles doctorales, la date limite de restitution de leurs résultats de Jury sera le **19 Juin au soir**.

	Nombre de contrats doctoraux supplémentaires proposé par chaque établissement						
	Nombre de contrats supplémentaires	Université Paris-Sud	Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines	Université d'Evry Val d'Essone	Ecole normale supérieure Paris-Saclay	CentraleSupelec	AgroParisTech
Ensemble	13	0	0	0	7	6	0
n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)	0						
n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)	0						
n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)	0						
n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)	0						
n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)	0						
n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)	0						
n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)	1				1		
n°570 : santé publique (EDSP)	0						
n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)	1				1		
n°572 : ondes et matières (EDOM)	1				1		





n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)	3		1	2	
n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)	1			1	
n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)	2		1	1	
n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)	0				
n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)	1		1		
n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)	0				
n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)	2			2	
n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	1		1		
n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)	0				
n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)	0				





LES CRITERES ET MODALITES COMPLEMENTAIRES PROPRES A CHAQUE ECOLE DOCTORALE

n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)*



Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Parcours académique du candidat
- Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'école doctorale
- Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse
- Antériorité de l'obtention de contrats par le directeur de thèse et l'équipe au sein du laboratoire d'accueil

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

- L'ED566 est en co-accréditation avec les universités de Paris-Nanterre et Paris-Descartes. Les contrats accordés par ces deux universités s'ajoutent à ceux de Paris-Saclay. Les candidats sont évalués par le même jury, conseil scientifique restreint de l'ED qui représente les différents champs scientifiques qui composent l'ED.
- 3 candidats au minimum par contrats fermes seront retenus pour l'audition. La liste d'admissibilité comportera un nombre d'étudiants équivalents au minimum du nombre de contrats doctoraux mis au concours.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

- Michel-Ange AMORIM, Professeur, UFR STAPS De Paris Sud
- Bernard ANDRIEU, Co-directeur de l'ED, Professeur, UFR STAPS, Paris Descartes
- Sandra CHARREIRE-PETIT, Professeure, UFR DEG, Paris-Sud
- Luc COLLARD, Professeur, UFR STAPS de Paris Descartes
- François COTTIN, Professeur, UFR STAPS De Paris Sud
- Giovanni De MARCO, Professeur, UFR STAPS, Paris Nanterre
- Michel DESBORDES, Professeur, UFR STAPS De Paris Sud
- Vincent DRU, co-directeur de l'ED, Professeur, UFR STAPS, Paris Nanterre
- Gaël GUILHEM, Chargé de Recherche HDR, INSEP
- Christine LE SCANFF, Professeure, UFR STAPS De Paris Sud
- Jean-Claude MARTIN, Professeur, IUT d'Orsay, LIMSI, Paris Sud
- Julien PISCIONE, Docteur en Sciences, cellule recherche, Fédération Française de Rugby à Marcoussis
- Nicolas ROCHE, MCUPH1, UVSQ
- Isabelle SIEGLER, Directrice de l'ED, Professeure, UFR STAPS De Paris Sud
- Patrick TRABAL, Professeur, UFR STAPS, Paris Nanterre
- Tim WOODMAN, Professeur, Université de Bangor

DATES DES REUNIONS DE JURY

• Date limite de dépôt des propositions des sujets de thèse : 30 Mars 2019





• Date limite de dépôt des dossiers complets de candidature et sélection des candidats par les directeurs de thèse : 14 Mai 2019.

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 23 mai 2019

Dates des auditions : 6 et/ou 7 juin 2019





n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Chaque projet est évalué et validé par le conseil de l'école doctorale, après avoir été approuvé par le directeur de l'unité de recherche, sur des critères d'originalité et de faisabilité dans les 3 ans.

Un directeur de thèse peut présenter un projet et un seul si elle/il n'a pas bénéficié d'un contrat doctoral du ministère l'année précédente, s'il/elle n'atteindra pas un taux d'encadrement supérieur à 300% avec l'arrivée du nouveau doctorant en septembre, si elle/il n'aura pas de doctorant au-delà de la 3^{ième} année de thèse a la date de concours et s'il/elle a un dossier jugé adéquat pour obtenir une dérogation s'il/elle n'a pas déjà son HDR.

Le directeur de thèse choisit son candidat, ayant le droit de présenter un seul candidat au concours.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

L'audition de chaque candidat dure 17 minutes :

- → 5 minutes d'exposé durant lesquelles il doit expliquer comment son parcours de recherche le prépare pour mener à bien le projet de thèse auquel il postule.
- → 12 minutes de discussion durant lesquelles il devra répondre à des questions portant sur ses motivations et sur ses connaissances scientifiques, en rapport avec le sujet de thèse sur lequel il postule.

Délibération

Lorsque tous les candidats ont été auditionnés, le jury se retire pour délibérer (en l'absence des observateurs). Il procède au classement des candidats en se basant sur des critères définis à l'avance par le conseil de l'ED et indiqués par la direction de l'ED avant le concours :

- → la solidité du candidat lors de l'audition, de la présentation et surtout lors des réponses aux questions
- → l'adéquation apparente à l'écrit (dossier) et l'oral entre le candidat et le sujet auquel il postule
- > les motivations du candidat et leur adéquation
- Jes résultats du Master

Observation:

Le conseil scientifique de l'Université accepte qu'une partie de ces contrats soit attribuée à des doctorants effectuant leur travail de thèse en dehors des unités de recherche dont UPSud est tutelle, à condition que ce nombre reste inférieur à la moitié des contrats alloués.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Notre jury est établi, ad hoc, tous les ans, en fonction des projets soumis au concours.

Le jury, entre 8 et 12 personnes, est composé pour au moins la moitié de personnalités externes, choisies pour leurs compétences scientifiques. Les membres internes sont choisis parmi les membres des équipes de recherche rattachées à l'école doctorale et qui ne présentent pas de projet cette année.





La direction de l'ED ainsi qu'un(e) doctorant(e) sont présents en tant qu'observateurs pendant que le candidat est devant le jury. Ces observateurs ne prennent pas part à la discussion ni la décision du jury.

DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner :

Pas de sélection sur dossier. Nous retenons pour les auditions tout candidat éligible présenté par un directeur de thèse.

Dates des auditions :

25, 26 et 27 juin 2019





n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)*



ÉCOLE DOCTORALE

Signalisation
et réseaux intégratifs
en biologie (BIOSIGNE)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Vérification de l'éligibilité des projets avant leur affichage via ADUM:

- Taux d'encadrement;
- Qualifications du porteur du projet (HDR, grade de Professeur ou de Directeur de recherche);
- Conditions d'accueil du doctorant ;
- Adéquation du projet de thèse avec le périmètre thématique de l'école doctorale.

Sélection sur dossier des projets pour le concours :

- Parcours académique du candidat (diplôme Master 2 ou équivalence ; notes du M2) ;
- Qualité et originalité du projet de thèse ;
- Faisabilité du projet de thèse.

Critères du concours

- Présentation orale du projet et réponses aux questions du jury (0.4);
- Qualité du projet de recherche (0.3);
- "Note académique", calculée en se basant sur le classement M2 du candidat (0.3).

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

- L'ED Biosigne est co-accréditée avec Paris Sciences & Lettres (PSL).
- Les modalités prévisionnelles du concours de l'ED Biosigne sont en conformité avec la "Procédure d'admission des doctorants" de l'Université Paris-Saclay et ont été approuvées par le Conseil.
- Les projets doctoraux doivent être en adéquation avec le périmètre thématique de l'école doctorale, mais il n'y a pas de fléchage thématique.
- Toutes les procédures concernant la qualification et la sélection des doctorants, la préparation et le déroulement du concours, sont précisées dans le règlement intérieur de l'école doctorale.
- Dans le cadre de la politique d'ouverture de l'école doctorale, le concours est ouvert à tous les candidats proposés par les porteurs de projets, quel que soit l'origine de leur Master ou équivalence.
- Le projet de recherche peut être rédigé et soutenu en anglais.

- Le calendrier prévisionnel 2019 est validé en début d'année par le Conseil:

Information des équipes et appel à projets début Février
Clôture de la collecte des projets Vendredi 1er mars

Vérification de l'éligibilité des projets par le Conseil Vendredi 22 mars (15h, Orsay)

Affichage des projets via ADUM Vendredi 29 mars Clôture de la collecte des candidatures sur ADUM Lundi 17 juin

Sélection sur dossier des candidats par le Conseil (PV) Mercredi 19 juin (14h, Orsay)

Critères : Parcours académique du candidat, qualité du dossier de candidature.

Audition des candidats sélectionnés (Concours)

Jeudi 4 et vendredi 5 juillet (KB)

Validation de la liste principale et des autres listes (PV)

Vendredi 5 juillet (KB)

Gestion des désistements

Jusqu'en septembre





COMPOSITION DU OU DES JURYS

L'école doctorale "Biosigne" est multithématique. Pour cette raison, chaque candidat admis au concours se voit attribué un rapporteur externe, spécialiste du domaine, et un rapporteur interne issu du Conseil. Le jury est généralement composé d'environ 20 membres.

Le concours se déroule en présence de doctorants observateurs, qui transmettent leurs commentaires et suggestions à l'ED.

Rapporteurs externes auxquels l'ED fait appel

Le Conseil se réserve le droit d'inviter d'autres experts en fonction des spécificités des projets. Les CR et MCU sont en possession d'une HDR.

Neurosciences:

ANGULO, Maria-Cecilia, DR CNRS, Université Paris Descartes

AUCOUTURIER Pierre, PUPH, Hôpital St Antoine, Université Pierre et Marie Curie

BARNIER, Jean-Vianney, DR CNRS, Institut des Neurosciences Paris-Saclay

BIRMAN, Serge, DR, École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI)

BOILLEE Séverine, CR Inserm, Université Pierre et Marie Curie

BRAHIM, Nait Oumesmar, DR Inserm, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)

CAILLÉ, Isabelle, MCU, Université Pierre et Marie Curie

CASADO, Mariano, MCU, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)

CHEDOTAL Alain, DR Inserm, Institut de la Vision

COLIN Thibault, Professeur, Université Paris Descartes

COMOY Emmanuel, DR Cea, Service d'Etude des Prions et des Infections Atypiques

COOLEN Marion, CR Inserm, Institut Pasteur

DAUMAS Stéphanie, MCU, Inserm UMR 8246, Université Pierre et Marie Curie

DAVID Nicolas, CR Cnrs, Ecole Polytechnique

DELATOUR, Benoît, CR1 CNRS, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)

DOROTHEE Guillaume, CR1 Inserm, Université Pierre et Marie Curie

DUSART, Isabelle, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie

d'ETTORRE Patrizia, Professeur, Université Paris 13

FERON Christophe, MCU, Université Paris 13

FRANCIS Fiona, DR1 Cnrs, Institut du Fer à Moulin

GAREL Sonia, DR Inserm

GHEUSI, Gilles, MCU, Université Paris 13

GHO, Michel, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie

GOGUEL Valérie, CR Cnrs, Laboratoire Plasticité du cerveau, ESPCI Paris

HAUW Jean-Jacques, Professeur, Laboratoire de Neuropathologie Pitié Salpêtrière.

HUNOT, Stéphane, DR CNRS, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)

KAPSIMALI, Marika, CR1 Inserm, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)

LEBOUCHER Gérard, Professeur, Université Paris X Nanterre

LÉNA, Clément, DR Inserm, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)

LLEDO Pierre-Marie, Institut Pasteur

NAGLE Laurent, Professeur, Université Paris X Nanterre

NOSTEN-BERTRAND, Marika, CR1 CNRS, Institut du Fer à Moulin

PREAT Thomas, DR Cnrs, ESPCI

ROCHEFORT, Christelle, MCU, Inserm UMR 8246, Université Pierre et Marie Curie

RONDI-REIG, Laure, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie





TRICOIRE Hervé, DRCnrs, Unité de Biologie Fonctionnelle et Adaptative, Université Paris Diderot VANHOUTTE, Peter, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie VINCENT, Pierre, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie

Endocrinologie/ Reproduction:

CHRISTIN-MAÎTRE Sophie, PU-PH, Service Endocrinologie, Hôpital St Antoine KANNENGIESSER Caroline, MCU-PH, Hôpital Bichat KAPPELER Laurent, CR Inserm, Centre de Recherche St Antoine LIVERA, Gabriel, Professeur, Universités Paris Diderot et Paris-Sud et CEA RAFFIN-SANSON Marie-Laure, PU-PH, Service d'Endocrinologie, Hôpital Ambroise Paré ROUILLER-FABRE Virginie, Professeur, Laboratoire de Développement des Gonades, Cea SACHS, Laurent, DR CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). SOTIROPOULOS Athanassia, DR2 Inserm, Institut Cochin Université Paris Descartes TOLLE, Virginie, DR Inserm, Centre de Psychiatrie et Neurosciences, Sainte Anne VEITIA, Reiner, Professeur, Institut Jacques Monod

Immunologie:

BATTEUX Frédéric, Institut Cochin, Université Paris Descartes COHEN-KAMINSKY, Sylvia, DR Inserm, Université Paris-Sud CRESTANI Bruno, Service de Pneumologie Hôpital Bichat, Université Paris-Diderot DINH-XUAN Anh-Tuan, Service de Physiologie Explorations fonctionnelles, Hôpital Cochin EL BENNA Jamel, Inserm, Centre de Recherche sur l'Inflammation (CRI) SCHLECHT-LOUF, Géraldine, MCU, Université Paris-Sud

Mécanismes de signalisation :

KRIEGER, Anja, DR CNRS, Université Paris-Sud
LAMAZE, Christophe, DR Inserm, Institut Curie, PSL
LE GRAND Fabien, DR2 Inserm, Sorbonne Université
LESPINET, Olivier, Professeur, Université Paris-Sud
MIROUX Bruno, DR Inserm, IBPC
MONSORO-BURQ, Anne, Professeur, Université Paris-Sud
RUBINSTEIN, Eric, DR Inserm, Université Paris-Sud
SAULE, Simon, Professeur, I2BC, Université Paris-Sud
SILVIE Olivier, DR, Inserm
SCHNEIDER, Benoît, DR CNRS, Université Paris Descartes
VERBAVATZ, Jean-Marc, Professeur, Institut Jacques Monod, Université Paris-Diderot
VERNIS, Laurence, CR CNRS, Centre de Recherche Institut Curie

Rapporteurs internes membres du Conseil de l'ED:

BENIHOUD, Karim, Professeur, IGR, Université Paris-Sud BINART, Nadine, DR1 Inserm, U 1185, Université Paris-Sud CABOCHE, Jocelyne, DR1 CNRS, Université Pierre et Marie Curie DANIEL, Hervé, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Sud DUPUIS, Corinne, DR CNRS, Institut Gustave Roussy DURANTHON, Véronique, DR INRA, Centre de Jouy-en-Josas DURRBACH, Antoine, Professeur, UFR de Médecine, Université Paris-Sud GODOT, Véronique, Professeur, Institut Mondor de Recherche Biomédicale JOHANNES, Ludger, DR1 Inserm, Institut Curie, PSL

Université Paris-Saclay Espace Technologique / Immeuble Discovery Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France





LASSAU, Nathalie, Professeur, Institut de Formation Supérieure Biomédicale (IFSBM) LE MAIRE, Marc, Professeur émérite, UFR des Sciences, Université Paris-Sud MANTEL, Anne, PU-PH, UFR de Médecine, Université Paris-Sud MEROLA, Fabienne, DR CNRS, Laboratoire de Chimie Physique, Université Paris-Sud NÜSSE, Oliver, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Sud SCHUMACHER, Michael, DR1 Inserm, Directeur de l'U1195, Université Paris-Sud TACHDJIAN, Gérard, Professeur, UFR de Médecine, Université Paris-Sud TAOUIS, Mohammed, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Sud VERNIER, Philippe, DR1 CNRS, Directeur de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay

DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du <u>Conseil</u> de l'ED pour retenir les candidats à auditionner : 19 juin 2019

Dates des auditions : 4 et 5 juillet 2019





n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)*



ÉCOLE DOCTORALE
Innovation thérapeutique :
du fondamental à l'appliqué

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Eligibilité des projets déposés dans ADUM par les responsables de pôle avant publication en ligne:

- Appartenance du directeur ou d'un codirecteur à l'ED et vérification du taux d'encadrement
- Directeur de thèse de grade PR, DR ou équivalent, autres encadrants titulaires de l'HDR ou dont l'HDR est en cours avec une date de soutenance arrêtée.
- Adéquation du projet avec les thématiques de l'ED.

<u>Publicité et présélection du candidat au concours par le directeur de thèse porteur du projet en tenant compte des critères ci-après.</u>

- Un projet ne peut être présenté au concours que par un seul candidat.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Les critères qui seront pris en compte au moment du concours sont :

- Le parcours académique du candidat (Master 2 ou équivalence, notes de Master 1 et 2 ainsi que classement au M2 si disponible à la date du concours)
- La qualité de la présentation orale et la maîtrise du projet (appropriation de la question et de la démarche à mettre en œuvre). Ces éléments seront à rapporter au temps depuis lequel le candidat a pris connaissance du projet.
- Les réponses aux questions du jury et la culture scientifique du candidat
- Tout élément susceptible de juger des acquis du candidat et de l'adéquation de son profil avec le projet proposé : lettre de motivations, lettres de recommandation, courrier circonstancié du responsable de Master et éventuellement du directeur d'unité, etc...
- La faisabilité du projet de recherche en 3 ans dans l'environnement de la structure d'accueil

Modalités: 10 minutes de présentation et 10 minutes de questions

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé

- De 8 membres permanents : l'équipe de direction et les responsables de pôle de l'ED

Fattal Elias, PR, Univ. Paris-Sud.
Gardier Alain, PR, Univ. Paris-Sud.
Kansau Imad, PR, Univ. Paris-Sud.
Maillère Bernard, DR, CEA
Ongeri Sandrine, PR, Univ. Paris-Sud.
Poupon Erwan, PR, Univ. Paris-Sud.
Poüs Christian, PUPH, Univ. Paris-Sud.
van Tilbeurgh Herman, PR, Univ. Paris-Sud.

De 8 à 10 membres invités (1 par pôle) choisis par le conseil plénier ou le conseil restreint et parmi les membres des équipes affiliées à l'ED et parmi des personnalités extérieures. Les membres en question ne doivent pas présenter de candidat au concours.

Membres invités des deux dernières années :



Lescop Ewen, DR, ICSN
David Olivier, MCF, UVSQ
Mignani Serge, DR, Sanofi-Aventis
Houssin Christine, MCF, Univ. Paris-Sud.
Bouchemal Kawthar, MCF, Univ. Paris-Sud.
Perros Frédéric, CR, INSERM
Roques Pierre, DR, CEA
Kerdine-Römer Saadia, PR, Univ. Paris-Sud.
Roussi Fanny, DR, CNRS
Tissières Pierre, PUPH, Univ. Paris-Sud.
Minard Philippe, PR, Univ. Paris-Sud.
Janoir Claire, PR, Univ. Paris-Sud.
David Denis, MCF, Univ. Paris-Sud.
Denis Cécile, DR, INSERM
Paci Angelo, Gustave Roussy

De 2 représentants des doctorants

DATES DES REUNIONS

Date limite de candidature : le 31 mai

Tous les candidats sont auditionnés, il n'y aura pas de réunion de présélection.

Auditions: 13 et 14 Juin 2019.





n°570 : santé publique (EDSP)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Un candidat est éligible s'il réunit les conditions nécessaires pour s'inscrire en doctorat dans un laboratoire de l'EDSP.

Pour que la disponibilité du directeur de thèse soit garantie, celui-ci peut diriger au maximum, trois doctorants. En cas de co-directions, le pourcentage total de direction de thèse ne doit pas dépasser 300% et le nombre de doctorants ne doit pas dépasser 5. En cas de cotutelles internationales, ou de situations exceptionnelles, des dérogations individuelles sont possibles après un examen préalable de chaque situation individuelle par la commission d'examen des demandes d'admission.

Les critères de classement des candidatures sont notamment les suivants :

- qualité et adéquation de la formation universitaire du doctorant à son sujet de thèse
- adéquation entre l'encadrement prévu (directeur et éventuellement co-directeur de la thèse et équipe d'accueil) et le projet scientifique
- qualité scientifique du projet de thèse
- faisabilité de la thèse en 3 ans
- qualité de l'audition et des réponses aux questions du candidat par le jury

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

L'EDSP bénéficie de contrats doctoraux de plusieurs origines : Université Paris Sud et UVSQ au sein de Paris Saclay, Université Paris Est qui co-accrédite l'ED.

Le jury fait un classement unique et les CD sont ensuite attribués dans l'ordre en fonction des universités d'inscription.

Un seul candidat peut être auditionné par sujet de thèse.

Des candidats rattachés à des équipes de recherche dont l'affiliation ne leur permet pas de recevoir de CD de l'EDSP peuvent être auditionnés et classés par le jury. C'est même recommandé s'ils souhaitent être candidats à d'autres sources de financement (CD de l'EHESP ou de la région Ile-de-France par exemple) pour lesquels les jurys demandent le classement de l'ED.

Les candidats auditionnés devront présenter en 20 minutes leur parcours académique, leur stage de M2 ainsi que leur projet de thèse (contexte, objectifs, données et calendrier prévisionnel pour les 3 ans). Leur présentation s'appuiera sur un powerpoint. Les auditions pourront être réalisées en anglais et/ou en visioconférence si besoin.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé de chercheurs et d'universitaires de Santé Publique. Il y a un jury unique, mais, si le nombre de candidats l'impose, des sous-jurys peuvent être constitués. Leurs compositions sont alors changées par demi-journée. La composition du jury est établie après que la liste des sujets de thèse est connue, avec les règles suivantes pour limiter les conflits d'intérêts : pas de membre du jury ayant un candidat dont il est directeur de thèse pressenti, pas d'audition par un sous-jury comprenant un membre de la même équipe que le directeur de thèse du candidat.

Des représentants des doctorants assistent également aux auditions en tant qu'observateurs (décision votée au conseil de l'EDSP le 26 avril 2018).





DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique ou conférence téléphonique) de la commission d'admission pour retenir les candidats à auditionner : vendredi 24 mai 2019

Dates des auditions : mardi 11 et mercredi 12 juin 2019





n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)*



ECOLE DOCTORALE

Sciences chimiques: molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Les candidats au concours ne peuvent effectuer qu'une seule candidature sur le concours de l'ED 2MIB. Les HDR sont autorisés par l'ED à déposer un sujet s'ils n'ont pas eu de contrat doctoral du ministère l'année n-1 et s'ils dirigent ou co-dirigent moins de cinq doctorants.

Un HDR ne peut présenter qu'un seul candidat.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

L'ED 2MIB est structurée en trois pôles :

- Chimie Physique, BioPhysique et Analytique (CPBA)
- Chimie Organique et Biomoléculaire (COB)
- Chimie Inorganique et Matériaux (CIM)

Un jury par pôle est mis en place.

Les candidats déposent des dossiers constitués d'un CV précisant les mentions depuis le bac, des notes M1/M2 si possible avec rang de classement, d'une lettre de recommandation minimum non rédigée par le directeur de thèse pressenti, d'une lettre de motivation, d'un avis du directeur de thèse pressenti. Les candidats sont sélectionnés sur dossier pour participer à une audition.

L'audition consiste en une présentation de 10 min avec diapositives sur le parcours académique, le projet de recherche et l'adéquation entre les deux. La présentation est suivie de 5 min de questions.

Le jury propose un classement en tenant compte des critères suivants :

- des résultats obtenus par le candidat en master, des aptitudes du candidat à la recherche telles qu'elles peuvent s'évaluer à partir des périodes de stage de recherche, de l'adéquation entre la formation du candidat et le projet doctoral,
- de l'originalité et de la faisabilité du projet doctoral dans le contexte de l'unité de recherche et de ses partenariats et de l'adéquation du projet à la politique scientifique de l'équipe de recherche telle quelle peut s'apprécier par l'avis sur le projet doctoral fourni par le directeur de l'unité de recherche,
- de la disponibilité du directeur de thèse et plus largement de l'ensemble des encadrants du doctorant pour assurer la direction scientifique du projet doctoral,
- du projet professionnel exprimé par le candidat et de sa cohérence avec le projet doctoral.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé d'un représentant de l'ED, d'un représentant du pôle et d'au moins quatre (4) personnalités HDR extérieures à l'ED 2MIB et à l'Université Paris-Saclay.

DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Une réunion par pôle du 6 au 10 mai

Dates des auditions : Du 21 au 24 mai.

- COB 21 mai
- CPBA 23 mai
- CIM 24 mai



n°572 : ondes et matières (EDOM)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- → Adéquation du sujet aux thématiques de l'école doctorale.
- → Adéquation de la formation du candidat aux thématiques de l'école doctorale.
- → Un directeur de thèse ne peut pas recevoir deux contrats deux années de suite.
- → Un directeur de thèse ne peut présenter qu'un seul candidat au concours des contrats doctoraux.
- → Un directeur de thèse ne peut pas diriger plus de trois doctorants. La limite peut être portée à cinq si les capacités d'encadrement sont jugées suffisantes par la direction de l'ED.
- → Un candidat peut présenter plusieurs candidatures mais ne sera convoqué aux auditions que pour un seul sujet.
- → L'ED convoque aux auditions un nombre égal au double des places mises au concours. La sélection se base sur le dossier académique et sur les lettres de recommandation.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

- → Le critère principal est la qualité du candidat attestée par la présentation et les réponses aux questions du jury au cours de l'audition ainsi que par ses notes/classement au master (M1 et M2) et par les lettres de recommandation.
- → Le jury considérera également l'adéquation du profil du candidat au sujet proposé, la motivation du candidat et sa capacité à s'intégrer dans l'équipe de recherche.
- → Lors des questions, l'accent sera mis principalement sur un stage de recherche déjà réalisé par l'étudiant plutôt que sur le sujet de thèse afin de ne pas favoriser les candidats qui ont commencé un stage sur leur sujet de thèse.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

- → Le jury d'admissibilité est constitué par les membres du bureau de direction de l'ED.
- → Les auditions sont effectuées par des sous jurys comprenant de cinq à huit personnes choisies parmi les membres de l'équipe de direction de l'ED et les membres du conseil de l'école doctorale à l'exception des représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. Les résultats sont décidés par le conseil.

DATES DES REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 13 mai 2019. Convocation le 17 mai 2019

Dates des auditions : 3 et 4 juin 2019, Délibération du jury lors du conseil du 7 juin 2019.





 $n^{\circ}573$: interfaces: approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)*



ÉCOLE DOCTORALE

INTERFACES

Approches Interdisciplinaires:

Fondements, Applications et Innovation

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Un directeur de thèse peut présenter au plus deux sujets de thèse, mais il y a au maximum un candidat auditionné par directeur de thèse.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Les dossiers auditionnés son présélectionnés par les comités de chacun des axes de l'ED. Les auditions se font devant un jury composé de membres du Conseil de l'ED réduit au périmètre de ParisSaclay. L'aspect interdisciplinaire du sujet et du candidat est un facteur important dans le choix du jury.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Yves DUMONT	PU, Groupe d'Etude de la Matière Condensée – Resp. UVSQ
Pascale LE GALL	PU, Mathématiques Appliquées aux Systèmes – Resp. CS
Jakob PUCHINGER	Chercheur, IRT-SystemX
Pietro CORTONA	DR, Structure, propriétés et modélisation des solides - CentraleSupélec
Vincent MOUSSEAU	PU, Laboratoire de Génie Industriel – CS
Nathalie SIMON	PU, Institut Lavoisier Versailles – UVSQ
Fabienne TESTARD	Chercheuse, DSM/IRAMIS/SIS2M/LIONS – CEA
Jean-François GUILLEMOLES	DR, Institut de Recherche et Développement sur l'Energie Photovoltaïque – EDF-CNRS-Chimie ParisTech

DATES DES REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 10 mai 2018

Dates des auditions : 4 au 6 juin, jury de l'ED le 6 juin 2019





n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- qualité du candidat (dont résultats au master M2 ou équivalents, aptitudes du candidat à la recherche telles qu'elles peuvent s'évaluer à partir des périodes de stage ou mémoire de recherche, et recommandations des encadrants pédagogiques)
- qualité du directeur de thèse
- → qualité du sujet de thèse (dont originalité, ouverture, faisabilité, ...)
- → adéquation de la formation du candidat à la résolution du problème de thèse
- → adéquation du directeur de thèse à l'encadrement sur le sujet de thèse proposé
- → adéquation du financement de thèse au bon déroulement de la thèse et aux consignes du règlement intérieur de l'EDMH.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Lors des auditions, les étudiants devront se présenter brièvement (de manière à justifier leur aptitude à résoudre le sujet de thèse), présenter brièvement leur sujet, son originalité et la démarche scientifique à mettre en œuvre, ainsi que les financements auxquels ils candidatent, et exposer brièvement leur projet professionnel pour l'après-thèse.

COMPOSITION DU JURY

- Raphaël Cerf (ENS Ulm), directeur adjoint du pôle ENS Ulm (équipe DMA)
- Agnès Desolneux (ENS Paris-Saclay), directrice adjointe du pôle ENS Paris-Saclay (équipe CMLA)
- Thierry Bodineau (Ecole Polytechnique), directeur adjoint du pôle Ecole Polytechnique, (équipes CMAP, CMLS, INRIA-Saclay M3DISIM)
- Erick Herbin (CentraleSupélec), représentant scientifique EDMH à CentraleSupélec (équipe FdM)
- Frédéric Jean (ENSTA), directeur adjoint du pôle CEA-CentraleSupélec-ENSTA (équipes IpHT, UMA, INRIA-Saclay GAMMA3)
- Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset (UEVE), représentant scientifique EDMH à l'UEVE (équipe LaMME)
- Stéphane Nonnenmacher (Université Paris-Sud), directeur adjoint du pôle IHES-UPSud (équipes LAG, LMO)
- Frédéric Paulin (Université Paris-Saclay), directeur de l'EDMH
- François Roueff (Telecom ParisTech), directeur adjoint du pôle AgroParisTech-ENSAE-HEC-INRA, Telecom ParisTech-Telecom SudParis (équipes CREST, GREHEC, MaIAGE, LTCI, MIA, SAMOVAR)
- Vincent Sécherre (UVSQ), directeur adjoint du pôle UEVE-UVSQ (équipe LMV)
- Représentants des parcours recherches AA, AAG, AMS, DS, MA, MF, MSV, MVA, Opt du M2 Mathématiques et Applications de l'Université Paris-Saclay

DATES DES REUNIONS

- → Date limite de dépôt des dossiers dans ADUM : mardi 14 mai 2019 à minuit
- → Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Lundi 3 juin 2019 13h-18h
- → Dates des auditions : 13-14 juin, suivies du jury de classement de l'EDMH





n°575: electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Dossier complet et finalisé (CV, Attestations de notes, Lettre de motivation, Dossier ADUM, <u>Facultatif</u>: Lettres de recommandation), Avis exprimé et a minima favorable du(de la) directeur(trice) de thèse sur la base d'au moins un entretien oral (le cas échéant par visio-conférence), Avis au moins favorable du directeur de l'unité de recherche, Se présenter à l'entretien oral et répondre à l'échange avec le jury.

En fonction du taux de pression des candidatures, le jury de l'école doctorale peut être amené à sélectionner une partie des dossiers sur la base des résultats académiques en Master ou Ecole d'ingénieur ou de Master of Science, et des éléments de motivations perçus au travers du dossier.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Pour certains sujets de thèse, l'aspect transdisciplinaire des profils des candidats est perçu comme un élément positif majorant supplémentaire.

Plus d'information concernant le jury et les modalités du concours MESR de l'ED EOBE :

https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/electrical-optical-bio-physics-and-engineering-eobe#mesr-2019-competition

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Eric CASSAN (UPSud), Jean-Christophe GINEFRI (UPSud), Philippe BEN-ABDALLAH (IOGS), Guillaume KREBS (UPSud), Marie-Estelle GUEUNIER-FARRET (UPSud), Julien MOREAU (IOGS), Anne-Sophie GRIMAULT (UPSud), Jérome JUILLARD (CentraleSupélec)

DATES DES REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Première quinzaine de mai

Dates des auditions : 27, 28, et 29 mai 2019





n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Parcours académique du candidat
- Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'Ecole Doctoral
- Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse
- Antériorité de l'obtention de contrats par le directeur de thèse et l'équipe au sein du laboratoire d'accueil

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

L'ED PHENIICS organise un concours anticipé de décembre à mars, sur un nombre restreint de sujets, puis un concours normal d'avril à juin sur l'ensemble des sujets. Environ 30% des contrats doctoraux sont attribués lors du concours anticipé. Le concours anticipé permet de retenir dans le périmètre de l'ED assez tôt dans l'année de bons candidats.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

- Hassani Samira, Ingénieur-chercheur Irfu, CEA
- Arléo François, CR, CNRSLLR Ecole Polytechnique
- Hello, Patrice, Prof. Paris Sud LAL
- Verney, David, DR, CNRS IPN
 - + Auréie Debrée LEDI-IRSN (en biseau avec F.Arléo 2018-2019).
 - + doctorant(s)
 - + experts choisis dans le conseil ou ailleurs en fonction des besoins du concours.

DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner :

- Fin février 2019 (concours anticipé)
- Mi-mai 2019 (concours normal)

Dates des auditions :

- 14 mars 2019 (concours anticipé)
- 4-5 juin 2019 (concours normal)





n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Pas de critère supplémentaires aux critères généraux

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

- Parcours académique du candidat
- Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'Ecole Doctoral
- Conditions d'encadrement
- Historique d'obtention des contrats doctoraux

COMPOSITION PREVISIONNELLE DU OU DES JURYS

- Pierre CAPY, PR Paris-Sud, directeur de l'ED
- Florence GONNET, PR Université Évry-Val d'Essonne, directrice adjointe
- Bernard MIGNOTTE, PR Université Versailles-St-Quentin, directeur adjoint
- Jean-Luc PERNODET, DR CNRS, Paris-Sud, directeur adjoint
- Graça Raposo, DR CNRS, PSL, Enseignement à l'Institut Curie
- Ana BUJBELLO, DR, Genethon, Évry
- Marie-Noëlle DIEUDONNE, PR Université Versailles-St-Quentin
- Thierry MEINNEL, DR CNRS
- David PASTRE, PR Université Evry-Val d'Essonne
- Claire ROGEL GAILLARD, DR INRA
- Delphine SITTERLIN, MC-HDR, I2C UEVE
- Sandrine LE BIHAN, ITA CNRS, GQE-Le Moulon
- Gilles LEMAITRE, Ingénieur ISTEM, Evry
- Julie Lê Hoang, doctorante UEVE, Genoscope, Evry
- Marion Hoareau, doctorante UVSQ, LGBC, Montigny-le-Bretonneux
- Gina Consentino, doctorante UVSQ, Montigny-le-Bretonneux
- Charlotte Mallart, Doctorante Paris-Sud, I2BC Gif/Yvette

- Thomas Denecker, Doctorant Paris-Sud, I2BC Gif/Yvette
- Jean-Charles CADORET, Maître de conférences à Paris-Diderot, Institut J. Monod
- Cosmin SAVEANU, PR IP Institut
- Brigitte HARTMANN, CR CNRS ENS Cachan
- Stéphane AYMERICH, DR INRA
- Olivier LESPINET, PR Université Paris-Sud
- Jean-Marc GROGNET, Directeur Général de Génopole - GIP GENOPOLE
- Elisabeth PETIT-TEXEIRA, DR, GenHotel, Évry
- François ROUYER, DR INSERM, spécialiste en neurosciences
- Smokvina TAMARA, Danone Nutricia Research - DANONE
- Jean-Michel ROSSIGNOL, PR émérite Pais-Sud, spécialiste en Virologie
- Dominique de VIENNE, PR émérite Paris-Sud, spécialiste en Génétique quantitative
- Agathe Guilloux, PR UEVE, spécialiste en mathématiques appliquées à la biologie

DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : en Avril entre 2 et 3 rapporteurs par dossier de candidature seront nommés, la réunion aura lieu fin Mai

Dates des auditions : du 18 au 20 Juin 2019







n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

L'éligibilité des projets est vérifiée par le pôle, en lien avec le directeur d'unité de recherche, sur la base du dossier déposé dans ADUM. Il est tenu compte notamment du taux d'encadrement, des contrats antérieurs obtenus par un même HDR, des conditions d'accueil du doctorant.

Un seul candidat par directeur de thèse peut être classé dans la liste d'admissibilité.

La sélection sur dossier tient compte du parcours académique du candidat, de l'originalité et de la pertinence du sujet de thèse envisagé pour le champ disciplinaire concerné, de la capacité du candidat à mener à bien un projet en un temps raisonnable.

Des critères du dossier de candidature au plan formel ont été précisés (une taille minimale du développement du projet de thèse + bibliographie sont exigées, par exemple). Les avis motivés des directeurs de thèse et des directeurs d'unités sont demandés dans ADUM, facilitant ainsi l'analyse des dossiers par les pôles.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Le nombre de contrats doctoraux par pôle et par établissement est connu des jurys avant le début des auditions.

Le concours par lui-même prend la forme d'une présentation orale du projet de recherche par le candidat pour une durée de 10 min environ. Puis, un temps de questions / réponses avec le jury a lieu. Les délibérations se tiennent par pôle, à l'issue de l'ensemble des auditions.

Les candidats sont entendus par trois jurys distincts, lors des trois concours en parallèle (1 par pôle) organisés par l'ED SHS. Les concours se déroulent selon une procédure harmonisée de délibération définie par l'ED. Chaque année, des échanges en comité de direction de l'ED et dans les pôles, permettent de réaffirmer les critères sur le niveau requis pour être proposé au recrutement par l'ED SHS.

Le classement final sur liste principale et sur liste complémentaire est arrêté par le Conseil de l'ED en formation restreinte aux enseignants-chercheurs membres des établissements de l'Université Paris-Saclay 2020.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Jury prévisionnel 1 : pré-sélection sur dossier (identique pour les 3 pôles) :

- Hélène AUBRY
- Kristin DE VALCK
- Patrick HASSENTEUFEL
- Nicolas HATZFELD
- Michel GUILLARD
- Hubert KEMPF
- Delphine PLACIDI-FROT





Jurys prévisionnel 2 : auditions : Trois jurys en parallèle. Un jury par pôle (la constitution définitive sera arrêtée par le Conseil d'ED du 11 mars et prévoira des mesures de remplacement lorsqu'un des membres de jury est Directeur putatif d'un candidat)

POLE DROIT

- Hélène AUBRY, PSUD (ED)
- Delphine PLACIDI-FROT, PSUD (ED)
- Michel GUILLARD
- Mélanie CLEMENT FONTAINE, UVSQ
- Autre UVSQ
- Olivia BUI XUAN, UEVE
- Autre UEVE
- Philippe ACHILLEAS, PSUD
- Véronique MAGNIER, PSUD
- Florence POIRAT, PSUD
- Boris BERNABE, PSUD
- 1 ou 2 doctorants observateurs

POLE ECO-GESTION

- Sandra CHARREIRE-PETIT, PSUD
- Kristine DE VALCK, HEC (ED)
- José DE SOUSA, PSUD
- Hubert KEMPF, ENS Paris Saclay (ED)
- Liliana MITKOVA, UEVE
- Fabien TRIPIER, UEVE
- 1 représentant INRA
- 1 représentant AGRO
- 1 ou 2 doctorants observateurs

POLE SSH

- Patrick HASSENTEUFEL, UVSQ (ED)
- Benoît BASTARD, ENS Paris Saclay
- Nicolas HATZFELD, UEVE (ED),
- François SARFATI, UEVE
- Laurent WILLEMEZ, UVSQ
- Jean-Claude YON, UVSQ
- Jean CARTIER-BRESSON, UVSQ
- Christian MOUHANNA, UVSQ
- Pierre CHASTANG, UVSQ
- Virginie FONTENEAU, PSUD
- 1 ou 2 doctorants observateurs

DATES DES REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : entre le 27 et le 29 mai 2019 (lundi 27 mai ?)

Dates des auditions : semaine du 10 au 14 juin 2019 (jeudi 13 juin ?),

Comité définitif : lundi 17 juin

Université Paris-Saclay Espace Technologique / Immeuble Discovery Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France





n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)*



Sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Parcours académique du candidat.
- → Historique du recrutement du directeur de thèse, nombre de thèses en cours, avis favorable de sa part
- → Dossier de candidature conforme et transmis dans les temps, comprenant : CV du candidat, lettre de motivation du candidat, Relevé de notes M2 et M1, ou équivalent, une ou plusieurs lettres de recommandation.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

- 1) Date limite de dépôt des sujets ADUM : 28 février minuit.
- * Le déposant doit être affilié à l'ED SMEMaG. Il doit être HDR et/ou avoir le grade de Professeur et/ou de Directeur de recherche ou Chargé de recherches HDR d'un laboratoire affilié à l'ED SMEMaG. Le laboratoire doit avoir pour tutelle principale un des établissements d'enseignement supérieur pourvoyeur de contrats doctoraux (pour la campagne 2019: Université Paris-Sud, Centralesupélec, ENS Paris-Saclay, Université d'Evry Val d'Essonne, Université Versailles Saint-Quentin)
- * Un directeur de thèse peut présenter plusieurs sujets mais ne pourra présenter qu'un seul couple candidat / sujet pour l'audition (il peut en revanche être co-encadrant d'un deuxième couple sujet/candidat)
- * Le projet de thèse doit s'inscrire dans le périmètre thématique de l'école doctorale.

En outre, le jury du concours considèrera non prioritaires les sujets dont :

- * le directeur de thèse a obtenu un contrat doctoral d'établissement l'année précédente
- * le directeur de thèse encadre 5 doctorants ou plus à la date de dépôt du projet
- 2) Avis des directeurs d'unité sur les sujets déposés sur ADUM (favorable/défavorable) : 15 mars minuit.
- 3) Date limite de dépôt des dossiers complets sur ADUM par les candidats: 29 avril minuit.
- * la liste des pièces est disponible dans le RI de l'ED SMEMaG et sur le site web
- * toute absence de pièce entraînera le rejet de la candidature
- 4) Date limite de renseignement des avis sur les candidatures sur ADUM par les HDRs (favorable/défavorable): 3 mai minuit
- * tout avis non renseigné sera considéré par défaut comme un avis défavorable
- * un seul avis favorable par sujet est autorisé
- * les HDRs s'engagent à transmettre le dossier de candidature du candidat retenu à leur directeur d'unité.
- * les HDRs qui présenteraient 2 couples sujet/candidat s'engagent à choisir un seul candidat pour la poursuite du concours et à en informer l'ED.
- 5) Classement des candidatures par les directeurs d'unité: du 3 au 15 mai; puis retour du classement au directeur de l'ED: 15 mai.
- 6) Sélection des candidats retenus pour l'audition: 22 mai.
- * les candidats retenus seront informés dans les deux jours qui suivent.
- * un candidat peut présenter plusieurs candidatures; une audition adaptée à la situation sera organisée
- * l'ED convoque aux auditions un nombre de candidats égal à environ au triple des places mises au concours.
- 7) Audition des candidats : 5, 6 et 7 juin.
- * en fonction de l'éloignement et sur demande motivée, l'audition pourra se faire par visio-conférence
- * présentation de 10minutes suivie de 10minutes de questions

Université Paris-Saclay Espace Technologique / Immeuble Discovery Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France



- * prise en compte du dossier académique et présentation orale pour le classement
- * un classement général est établi par paquets (A+, A, B,C,...) indépendamment de l'établissement
- * un classement individuel est établi par établissement
- 8) Transmission des résultats du concours au collège doctoral de l'Université Paris-Saclay et aux établissements: 10 juin.

COMPOSITION DU JURY

- Olivier Hubert, Professeur, ENS Paris-Saclay.
- Benoît Fiorina, Professeur, Centrale-Supélec.
- Xavier Quidelleur, Professeur, Université Paris Sud.
- Habibou Maitournam, Professeur, ENSTA.
- Béatrice Guerrier, DR CNRS FAST à Orsay.
- Jean Lerbet, Prof. à l'Université d'Evry, Laboratoire IBISC.
- Sophie Ayrault, DR CEA, LSCE: labo mixte CEA-CNRS-UVSQ.
- Xavier Boutillon, DR CNRS LMS Ecole Polytechnique.
- Maurice Rossi, DR CNRS, IJLRD, UPMC
- Djimedo Kondo, Professeur, IJLRD, Dir. de l'ED 391 Sciences mécaniques, acoustique, électronique & robotique de Paris.
- Laure Meynadier, Professeure Paris 7, IPGP, Directrice de l'ED109 « Sciences de la Terre ».
- Christian Angelberger, Chef de projet « Turbulent Combustion Modelling », IFP-EN.
- Stéphane Pattofatto, Chef de département | YQS / Support Matériaux et Procédés, Safran Aircraft Engines

DATES DE REUNIONS

- 22 mai : Sélection des candidats retenus pour l'audition: 22 mai.
- 5,6 et 7 juin : Audition des candidats





n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Règles spécifiques au concours

- 1. Un candidat peut déposer deux dossiers de candidature au plus et exprimer une priorité entre les deux projets.
- 2. Un directeur de thèse peut soutenir, au plus, trois candidatures dont
 - Au maximum deux en tant que directeur de thèse
 - Au maximum deux en tant que co-encadrant.

Une candidature à un projet éligible à plusieurs financements compte pour une candidature.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS Critères d'évaluation

- Qualité du dossier du candidat (résultats de Master ou équivalents, aptitudes du candidat à la recherche telles qu'elles peuvent s'évaluer à partir des périodes de stage ou mémoire de recherche, et recommandations des encadrants),
- Adéquation du profil du candidat à la réalisation du projet de thèse.

Modalités

Les auditions pourront se faire en français ou en anglais. La projection de documents pendant l'exposé est vivement recommandée (un ordinateur et un vidéoprojecteur seront disponibles).

Le concours ED STIC est organisé en trois phases.

- 1. Auditions par pôle.
- 2. Pré-jurys par pôle.
- 3. Jury de l'ED STIC.

COMPOSITION PREVISIONNELLE DU OU DES JURYS

Les comités d'audition et pré-jurys de pôles seront essentiellement constitués de membres des comités de pôles de l'école doctorale. Il pourra s'y ajouter un ou des membres du comité directeur de l'ED STIC. L'ED STIC n'aura pas à gérer au concours 2019 des candidats pour des établissements de NewUni. Afin de prévenir les conflits d'intérêt possibles entre des membres des deux établissements (par exemple dans le cas de candidatures doubles de certains étudiants), les règles suivantes seront mises en place pour la composition des comités d'audition et des pré-jurys de pôles :





- → La majorité des participants académiques devra être dans des établissements de l'Idex Paris-Saclay,
- → Les débats devront être dirigés par une personne de l'Idex Paris-Saclay

DATES DES REUNIONS, CALENDRIER PREVISIONNEL DU CONCOURS

Vendredi 10 mai : Date limite pour le dépôt des sujets de thèse

Lundi 20 mai : Date limite pour les candidatures (y compris la validation des candidatures par les directeurs de thèse potentiels)

Mercredi 22 mai : Convocation des candidats pour les auditions

Du mercredi 5 au jeudi 13 juin : Auditions et pré-jurys de pôles

Lundi 17 juin : Jury de l'Ecole Doctorale





n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)*



ÉCOLE DOCTORALE

Agriculture, alimentation, biologie, environnement, santé (ABIES)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Etre titulaire d'un master et d'une expérience d'au moins 6 mois dans la recherche (stage de master typiquement).

Avoir été pré-sélectionné par un directeur de thèse dont le sujet a été sélectionné pour le concours.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Les directeurs de thèse candidats ont déposé leurs sujets avant le 19 décembre, les directeurs d'unité ont jusqu'au 11 janvier pour valider leurs sujets (limitation à un sujet déposé pour 4 HDR rattachés à ABIES). Les sujets sont examinés en mars après avoir recueilli deux avis d'experts par sujet. Les sujets sélectionnés sont ensuite mis en ligne sur le site de l'école doctorale et les directeurs de thèse doivent proposer un candidat (et un seul) pour fin mai. La grille d'évaluation détaillant les critères de l'audition est fournie aux directeurs de thèse candidats en avril. Les auditions durent 25 minutes (10 minutes de présentation, avec un support powerpoint à fournir quelques jours avant le début des auditions, 15 minutes d'échanges avec le jury) et peuvent se dérouler en français ou en anglais. Les auditions par visioconférence sont acceptées mais déconseillées.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé des membres du Conseil Scientifique et Pédagogique d'ABIES, complété d'experts de haut niveau proposés par le Conseil suite à la réunion de sélection des sujets.

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Réunion de sélection des sujets courant mars

Dates des auditions : Semaine du 11 au 14 juin, sous réserve de la disponibilité des membres du jury.





n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)*



CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Etre titulaire (ou en cours d'obtention dans l'année) d'un master 2 ou un diplôme équivalent, quelle que soit son origine, comportant une expérience d'au moins 5-6 mois dans la recherche (stage de master par exemple).
- Avoir été présélectionné par un/une directeur/directrice de thèse réalisant ses travaux dans l'une de nos équipes d'accueil, sachant qu'un directeur/directrice de thèse peut soutenir une seule candidature dans le cadre du concours (en donnant son « avis FAVORABLE » sur ADUM)
- Réciproquement, un/une candidat/candidate peut déposer un seul dossier de candidature
- Aucune candidature ne sera acceptée après le vendredi 24 mai 2019

Il est rappelé que l'ED CBMS est une école thématique et à ce titre ne pratique pas de logique de « site » dans le sens où elle ne suit pas de politique scientifique préétablie. L'ED CBMS considère la cancérologie comme un champ disciplinaire extrêmement large, allant des sujets les plus fondamentaux aux plus appliquées (nouvelles technologies, imagerie, bioinformatique, intelligence artificielle...). L'attribution des allocations se fait uniquement en regard de la qualité du candidat, de la qualité et de l'intérêt scientifique du projet de thèse et de la qualité de l'équipe d'accueil en termes de production scientifique et d'organisation.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Les attendus / critères d'évaluation sont les suivants :

- La qualité générale du dossier
- Le niveau académique du candidat ou de la candidate, ses compétences et sa motivation pour traiter le sujet proposé, évaluées à partir du dossier et de la discussion avec le jury
- La qualité de l'exposé oral dont :
 - La capacité du candidat ou de la candidate à présenter son parcours de manière claire et synthétique
 - La capacité à présenter ses propres travaux antérieurs de manière claire et synthétique
 - La capacité, entre autres, à placer le projet dans son contexte, à en préciser les questions posées et les objectifs, la stratégie méthodologique, les résultats préliminaires ou attendus, la faisabilité en 3 ans etc...
 - La pertinence des réponses aux questions. A noter que le jury évalue la capacité du candidat ou de la candidate à réfléchir et répondre de manière didactique et n'attend pas forcément le même niveau d'appropriation du sujet d'une personne qui poursuit en thèse sur le même sujet que son M2 par rapport à une personne découvrant le sujet
- La qualité intrinsèque du projet et son intérêt scientifique
- L'adéquation entre le laboratoire, l'encadrement et le projet de thèse

Les modalités et le calendrier prévisionnel sont les suivants :

Dépôt des propositions de projet doctoral sur ADUM par les directeurs/directrices de thèse conformément à la "Procédure d'admission des doctorants" de l'Université Paris-Saclay (téléchargeable





sur https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/doctorat/documents-de-reference/admission-des-nouveaux-doctorants). Le dossier peut être rédigé en français ou en anglais.

- N.B. La date limite de collecte des projets par l'ED via ADUM est le 14 avril 2019
- L'ED vérifie l'éligibilité des projets et les met en ligne sur Internet via le portail ADUM au plus tard le 23 avril 2019, permettant aux candidat(e)s de candidater.
- Dépôt du dossier complet par le/la candidat(e) sur ADUM au plus tard le 24 mai 2019
- Le directeur de thèse s'assure d'avoir donné son « avis favorable » sur ADUM a une seule candidature. La date limite pour se faire est fixée au **27 mai 2019**.
- En fonction du taux de pression des candidatures, le jury de l'ED peut être amené à présélectionner une partie des dossiers. Environ 10 jours avant les auditions, les candidats/candidates recevront une convocation par mail précisant sa date et horaire de passage ou une notification de non-sélection. **Les auditions ont lieu du 12 au 14 juin 2019**
- Un vidéoprojecteur est à la disposition des candidats/candidates qui doivent prévoir un fichier Power Point et un fichier PDF stockés sur une clé USB.
- Les candidats/candidates sont invités à se présenter sur place 20 minutes avant son horaire de passage
- Exposé oral devant le jury (10 minutes de présentation orale puis 10 minutes de discussion). La présentation orale ainsi que les supports peuvent être en français ou en anglais. Une présentation par visioconférence n'est pas acceptée.
- Classement par le jury en établissant une liste principale et une liste complémentaire
- Un mail sera envoyé individuellement à chaque candidat/candidate pour annoncer les résultats. Les lauréats/lauréates recevront également la procédure à suivre pour l'inscription à l'ED CBMS qui sera conditionnée à la justification d'un master 2 ou un diplôme équivalent.
- Les candidats/candidates non retenu(e)s au concours, mais qui ont obtenu ou qui obtiennent par la suite un financement alternatif sont généralement exempté(e)s d'une nouvelle audition par l'ED en vue d'obtenir une autorisation d'inscription en première année de thèse. Toutefois, l'ED se réserve le droit de refuser l'inscription si le projet dans son ensemble ne semble pas répondre aux critères de l'ED, voire d'exiger une nouvelle audition si le projet financé est substantiellement différent ou si la thèse doit s'effectuer dans une autre équipe d'accueil ou avec un autre directeur/directrice de thèse.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Les personnes invitées à faire partie du jury sont les membres du conseil de l'ED ainsi que l'équipe de direction. Les représentants des doctorants au conseil de l'ED ainsi que le personnel administratif sont membres observateurs des travaux du jury de concours (liste provisoire).

- Mounira AMOR-GUERET
- Sébastien APCHER
- Christian AUCLAIR
- Anne-Jacquet BESCON
- Ivan BIECHE
- Sylvie CHEVILLARD
- François DAUTRY
- Stephane DEPIL
- Eric DEUTSCH
- Jean-François EMILE
- Fanny JAULIN
- Patricia KANNOUCHE
- Elisabetta MARANGONI

Université Paris-Saclay Espace Technologique / Immeuble Discovery Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France





- Fabien MILLIAT
- Guillaume MONTAGNAC
- Marie Christine MULTON
- Ken OLAUSSEN
- Vanessa PETIT
- Eric SOLARY
- Robert WEIL
- Membres observateurs : Aafrin PETTIWALA, Marina MILIC, Romain DARRIGRAND, Virginie GRAND PERRET, Delphine GARSUAULT, Léa POISOT

DATES DE REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 27-29 mai 2019

Dates des auditions : 12-14 juin 2019





n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)*



Astronomie et Astrophysique d'île-de-France

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Etre titulaire (ou en cours d'obtention dans l'année) d'un master 2 ou un diplôme équivalent, quelle que soit son origine, comportant une expérience d'au moins plusieurs mois dans la recherche (stage de master par exemple).
- Avoir été présélectionné par un/une directeur/directrice de thèse (en donnant son « avis FAVORABLE » sur ADUM)

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

- Le niveau académique de chaque candidat et ses compétences pour traiter le sujet proposé, les résultats des stages de recherche, les avis du responsable de stage et du futur directeur de thèse, sont prépondérants pour la sélection pour l'audition.
- L'ED 129 est en co-accréditation avec les universités Paris Science et Lettres, Sorbonne Université, Paris-Diderot et Paris Saclay. Les candidats sont encouragés à candidater sur des deux sujets pouvant faire l'objet d'un contrat de différents établissements.
- Chaque candidat est auditionné durant une trentaine de minutes : 20 minutes de présentation (parcours, stage de master, projet doctoral) et 10 minutes de questions/réponses avec le jury. L'audition peut se faire en anglais. L'audition peut se faire en visioconférence pour les candidats se trouvant à l'étranger.
- L'ED AAIF attribue une vingtaine de C.D. par an (18 en 2018). Elle a reçu l'an dernier 122 dossiers, dont 106 recevables. 60 ont été retenus pour une audition. Les modalités de candidature sont rappelées sur le site de l'ED:

HTTPS://ECOLE-DOCTORALE.OBSPM.FR/FR/ED AAIF/ACTUALITES/CONCOURS 19

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury 2019 sera désigné officiellement lors du conseil de l'ED de mars 2019. Les représentants des doctorants sont observateurs du concours. Sa composition devrait être proche de celle du jury de l'an dernier

- Alain Doressoundiram, LESIA, Astronome
- Alain Abergel, Professeur, IAS, UPSud
- Frédéric Daigne, Professeur, IAP, UPMC
- Thierry Fouchet, Professeur, LESIA, UPMC
- Sébastien Lefranc, Ingénieur, Thalès
- Cyril Szopa, Professeur, LATMOS, UVSQ
- Jérôme Rodriguez, Ing CEA, AIM, UPD
- Benoît Sémelin, Professeur, UMPC
- Danielle Steer, Professeur, USPC





DATES DE REUNIONS

- → Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Lundi 6 mai 2019.
- → Dates des auditions : du lundi 20 mai au vendredi 24 mai 2019.
- → Un pré-jury aura lieu le lundi 27 mai, après les auditions, et sera susceptible d'attribuer au maximum 1/3 des contrats disponibles.
- → Le jury final aura lieu le lundi 1 juillet 2019.
- → Note: ce calendrier prévisionnel sera validé et voté par le conseil de l'ED en mars 2019.





n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)*



Sciences de l'environnement d'île-de-France (SEIF)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Les candidats font acte de candidature sur 1 ou 2 sujets auprès de l'ED et choisissent leurs créneaux d'audition via un doodle et ils contactent directement le ou les directeurs de thèse concernés.
- Le dossier de candidature est sélectionné et transmis par le directeur de thèse qui peut présenter au plus 2 candidats.

CRITERES D'EVALUATION ET ATTENDUS

- Avant tout, le niveau académique de chaque candidat et ses compétences pour traiter le sujet proposé, évaluées à partir du dossier transmis avec sa demande, et complété par les notes de stage, l'avis du responsable de stage et par l'avis du futur directeur de thèse.
- les éléments de motivation et d'appropriation du sujet qui seront exprimés lors de l'audition.
- les éléments de contexte : accords internationaux, priorité mise par un laboratoire sur un sujet donné (quand et seulement quand ils sont explicités dans la description des sujets de thèse).
- L'ED 129 est en co-accréditation avec les universités Sorbonne-Université, Paris-Diderot. Les contrats accordés par ces deux universités s'ajoutent à ceux de l'Université Paris-Saclay. Les candidats sont évalués par le même jury, constitué des membres du conseil scientifique de l'ED qui représentent les différents champs scientifiques qui composent l'ED.
- Le nombre de sujets ouverts à candidature est fixé en fonction du nombre de contrats disponibles, chaque laboratoire pouvant présenter un nombre de sujets au prorata de son nombre d'HDR.
- Le jury s'assure d'une bonne répartition des étudiants sur les divers laboratoires ou équipes de recherche affiliés à l'ED.

MODALITES DE JURY

- Chaque candidat est auditionné durant une quinzaine de minutes : 5 minutes de présentation (parcours, stage de master, projet doctoral) et 10 minutes de questions/réponses avec le jury.
- Il n'y a pas de support de type powerpoint.
- Le candidat, fourni au début de l'audition une fiche recto-verso résumant son parcours et son projet de recherche.
- L'audition peut se faire en anglais.
- L'audition peut se faire en visioconférence pour les candidats se trouvant à l'étranger.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Les membres du conseil de l'école doctorale à l'exception des personnels administratifs (liste provisoire) :

Hervé Le Treut (LMD, SU), Laurence Picon (LMD, SU), Matthieu Roy-Barman (LSCE, SU), Pascale Bouruet-Aubertot (LOCEAN, SU), Kathy Law (LATMOS, CNRS), Philippe Keckhut (LATMOS, CNRS), Valérie Daux LSCE (LSCE, UVSQ), Philippe Bousquet LSCE, UVSQ), Jean-Louis Colin (LISA, Paris 7), Pierre Cellier (EGC/INRA), Vladimir Zeitlin (LMD, SU), Gilles Reverdin (LOCEAN, CNRS), Damien Cardinal (LOCEAN, SU), Eric Thiébaut (AD2M, UPMC), Solène Turquety (LMD, SU), Cécile Malet (LATMOS/UVSQ), Valérie Moulin (DRF, CEA), Nathalie Poisson (ADEME), Patrice Klein (IFREMER), Jacques Moussafir (Aria Technologie), Marion Lebrun







(Doctorante au LOCEAN/SU), Aglaé Jezequel (Doctorante au LSCE/UVSQ), Stefan Lambert (Doctorant au LOMIC à Banyuls), Mathieu Lachatre (Doctorant au LISA, UPD), Pavla Debeljak (Doctorante LOMIC à Banyuls), Soheil Salimi (LMD, SU)

Dans le cas des auditions pour les bourses IDI, un pré-jury se réuni en fonction du calendrier IDI. Composition prévisionnelle : Matthieu Roy-Barman (LSCE,UVSQ), Philippe Bousquet (LSCE,UVSQ), Philippe Keckhut (LATMOS,UVSQ), Philippe Drobinski (LMD,X).

DATES DES REUNIONS

Dates des auditions : Fin juin-Début Juillet (2-3 jours)



n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)*



Physique en île-de-France (EDPIF)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Avoir contacté un directeur de thèse et avoir déposé sa candidature sur le site de l'école doctorale sur le sujet proposé par un directeur de thèse avant le vendredi 30 Avril 2019 minuit. Un directeur de thèse qui a eu un CD de l'Ecole doctorale l'année passée ne peut prétendre avoir un nouveau doctorant avec un CD de l'ED.

CRITERES D'EVALUATION, ATTENDUS ET MODALITES DE JURY, AUTRES OBSERVATIONS

Excellence DU niveau en master.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury sera composé de 20 membres :

 un bureau du concours de 8 personnes comprenant les quatre membres du directoire de l'école doctorale, quatre enseignants-chercheurs ou chercheurs issus des laboratoires de l'ED, provenant de chacun des établissements porteurs (https://www.edpif.org/fr/recrutement/jury.php#bureau)

Jean-François Allemand, directeur de l'ED, PSL Maria Chamarro, directrice adjointe ED, SU Philippe Lafarge, directeur adjoint ED, USPC Claude Pasquier, directeur adjoint ED, UPSaclay Michel Brune, PSL Marco Cirelli, SU Florence Elias, USPC Véronique Terras, UPSaclay

 de 12 membres du jury (3 par COMUE) aux qualifications scientifiques complémentaires des membres du bureau. Leurs noms seront décidés au conseil de l'ED fin Mars début Avril 2019

DATES DES REUNIONS

Première réunion du bureau du concours pour retenir les candidats à auditionner : le vendredi 17 Mai 2019

Dates des auditions devant le jury : mardi 4 juin 2019 et mercredi 5 juin 2019 matin.

Jury de sélection : mercredi 5 juin 2019 après-midi

Conseil de l'ED : le vendredi 7 juin 2019 pour valider les résultats du jury

